

BVGer D-6901/2013 vom 16. Dezember 2013

Bundesverwaltungsgericht, 2013-12-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_D-6901_2013

FR: TAF D-6901/2013 du 16 décembre 2013

IT: TAF D-6901/2013 del 16 dicembre 2013

Regeste

Asile (non-entrée en matière / absence de documents) et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

La demande d'octroi de l'effet suspensif est sans objet.

E. 3

La demande d'exonération d'une avance de frais est sans objet.

E. 4

La requête d'assistance judiciaire partielle est rejetée.

E. 5

Les frais majorés de procédure, d'un montant de 1'200 francs, sont mis à la charge du recourant. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 6

Le présent arrêt est adressé au recourant, à l'ODM et à l'autorité cantonale. Le juge unique :
La greffière : Gérard Scherrer Germana Barone Brogna Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.